

Soutien aux projets d'étudiants entrepreneurs 2022

La Fondation de l'Université Clermont Auvergne **est un outil entièrement dédié au développement de l'université** Clermont Auvergne qui a permis de concrétiser avec succès de nombreuses actions, dans les domaines de la professionnalisation des formations, de la promotion d'une recherche d'excellence et de l'inclusion.

Les étudiants ayant le statut national d'"étudiant entrepreneur", élaborent un projet entrepreneurial avec le soutien du CAP (CLERMONT AUVERGNE PEPITE). Du fait de leur statut particulier, ils ont la possibilité de substituer leur stage d'étude obligatoire par un temps dédié à l'élaboration de leur projet de création d'entreprise. Cependant, ces étudiants ne peuvent bénéficier d'une gratification de stage. Aussi, la Fondation de l'UCA, grâce au soutien financier de Clermont Auvergne Métropole, souhaite donc accompagner certains de ces étudiants et a ouvert une enveloppe dédiée pour l'année 2022.

Sélection des projets

Les dossiers des candidats ayant répondu à cet appel à projet seront étudiés par une commission d'attribution *ad hoc*. Ils seront étudiés en fonction :

- 1- Des retombées économiques et sociétales attendues,
- 2- Du potentiel entrepreneurial,
- 3- Du lien avec les expertises et savoir-faire de l'Université Clermont Auvergne

Critères de sélection

Sont éligibles les étudiants ayant le statut national d'étudiant entrepreneur de l'UCA, inscrits dans l'un des établissements d'enseignement supérieur clermontois. Les critères d'évaluation sont la pertinence et la qualité du projet, le parcours universitaire de l'étudiant,

Points d'attention

- Ce soutien financier n'est pas cumulable avec le dispositif "fonds métropolitain d'innovation".
- Si un projet réunit plusieurs étudiants, la demande de financement ne pourra pas concerner plus de deux étudiants.
- Un étudiant ne peut solliciter ce financement qu'à deux reprises maximum (années consécutives ou non).

Afin que la Fondation de l'Université Clermont Auvergne puisse procéder à l'examen de ce soutien financier, nous vous remercions de bien vouloir transmettre, par mail pepите@clermont-auvergne-inp.fr, **pour le 04 mai 2022 au plus tard**, les documents suivants :

- fiche jointe,
- curriculum vitae,
- photocopie de la carte d'identité/passeport,
- photocopie de la carte d'étudiant,
- photocopie de l'attestation de droits à l'assurance maladie (ou de la carte vitale),
- RIB.

CONTACT CAP : Mme Teixeira. Tél. : 04.43.76.20.06 - Mail : betty.teixeira@clermont-auvergne-inp.fr

Il est demandé au(x) bénéficiaire(x) de bien vouloir mentionner qu'il(s) a/ont bénéficié d'un soutien financier de la Fondation de l'UCA dès lors qu'il(s) rédigera/rédigeront un rapport, un mémoire ou une publication. Il est également demandé, si le support de présentation le permet, de faire figurer le logo de la Fondation de l'UCA, téléchargeable sur le www.uca-fondation.fr (onglet "Médiathèque").

Appel à projet 2022 Soutien aux projets d'étudiants entrepreneurs

Nom		Prénom	
Date de Naissance		Lieu de naissance	
N° de sécurité sociale		

Adresse		Code Postal	
		Ville	
Tél.		Mobile	
E mail			

Références bancaires				
Établissement teneur du compte				
Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation

Faculté, école ou institut		Année d'études 2021 / 2022	
Responsable pédagogique		Tél.	

Nom du projet
Durée du stage obligatoire (cursus)

Ne pas oublier de joindre une copie de votre carte d'identité/passeport et de votre carte d'étudiant

Date :

Signature de l'étudiant :

Note de présentation du projet

Origine du projet ; description du produit, service ou procédé ; études de faisabilité ou étude de marché, etc.

Niveau d'avancement du projet

Parcours universitaire

Équipe

Fonctions des membres de l'équipe ; place du candidat dans l'équipe ; compétences et expériences du candidat et des membres de l'équipe (joindre un CV), etc.

Moyens nécessaires à la maturation du projet

Études à réaliser (technologique, d'organisation commerciale, financière ou juridique...) ; formation à apporter au candidat, partenariats existants ou à mettre en œuvre ; planning des dépenses prévisionnelles, etc.